

La trousse de secours

Dotation obligatoire

Les navires effectuant une navigation au-delà de 6 milles d'un abri embarquent le matériel d'armement et de sécurité semi-hauturier (de 6 à 60 milles) et hauturier (au-delà de 60 milles) qui comprend la trousse de secours composée des éléments suivants :

- 1 paquet de 5 compresses de gaze stériles, taille moyenne
- Chlorhexidine en solution locale - 5 ml à 0,05 % ;
- 1 coussin hémostatique (type CHUT) ;
- 1 rouleau de 4 m de bande auto-adhésive (largeur 10 cm, type Coheban) ;
- 1 boîte de pansements adhésifs stériles et étanches en 3 tailles ;
- 1 boîte de gants d'examen non stériles ;
- 1 rouleau de sparadrap ;
- 1 flacon de 75 ml de gel hydroalcoolique ;
- 1 couverture de survie.

Tout complément de la trousse de secours est laissé à l'initiative du chef de bord.

Conseils au chef de bord

- ① Les sujets ayant des antécédents spécifiques (allergies, asthme, syndromes neurologiques, cardiaques ou autres) doivent se munir du traitement d'urgence adapté.
- ② Pour les enfants embarqués, il est nécessaire de prévoir, en fonction de l'âge, des dosages adaptés ou des produits de substitution pour un certain nombre de médicaments. Renseignez-vous auprès de votre médecin.
- ③ Placer les produits dans un contenant étanche placé dans un endroit facilement accessible, à l'abri de la lumière et de l'eau, et peu soumis aux variations thermiques. Les produits doivent être rangés pour faciliter leur emploi et éviter les erreurs.
- ④ Le centre de consultation médicale maritime de Toulouse (CCMM) est à la disposition de tous les marins (y compris plaisanciers) gratuitement, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.